

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	23 (1935)
<b>Heft:</b>	443
<b>Artikel:</b>	Le plébiscite sarrois et le vote des femmes
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-261789">https://doi.org/10.5169/seals-261789</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**  
Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer  
**ADMINISTRATION**  
Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest  
Compte de Chèques postaux I. 943  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**  
SUISSE..... Fr. 5.—  
ÉTRANGER..... 8.—  
Le numéro... 0.25  
Réductions p. annonces répétées  
**ANNONCES**  
La ligne ou son espace : 40 centimes  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier. À partir du Juillet, il est  
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semestre  
l'année en cours.

Souffrir, c'est devenir sensible à l'univers et à tout ce qu'il contient, depuis un grain de poussière jusqu'à l'âme d'un poète.

Mary WEBB  
romancière anglaise

**AVIS IMPORTANT.** — Nous rappelons à tous nos abonnés anciens et nouveaux qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1935 (prix 5 frs.; prix réel de revient du journal: 6 frs.) par un versement à notre compte de chèques postaux No 1.943 dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

## L'initiative sur la révision de la Constitution fédérale

78.500 signatures valables ont été déposées au Palais fédéral pour demander la révision totale de la Constitution, soit en nombre suffisant pour que la question soit soumise à la votation populaire. Les cantons suisses-allemands ont fourni 66.545 signatures, les cantons romands 11.505. Afin d'obtenir ce chiffre, plusieurs groupements politiques ont uni leur effort, sous le nom de *Nationale Tatgemeinschaft*, et en réclamant simplement la révision totale, sans présenter un programme défini.

Ce procédé, éminemment utile au point de vue tactique, ne permet de prévoir aucune indication quant à l'esprit qui inspirera la révision. Ce sont 78.000 ménages, mais par des motifs différents, parfois opposés, et qui ne pourront pas établir une base commune pour le renouvellement de la Constitution qu'ils réclament. A côté d'eux, les « Jeunes-radicaux » ont lancé une initiative, basée, elle, sur un programme constructif, mais qui, n'ayant réuni que 28.000 signatures, n'a donc pas abouti.

Selon l'art. 120 de la Constitution actuelle, la demande de révision sera soumise à la votation populaire. Il est probable que le Conseil fédéral fixera cette votation au mois d'avril ou de mai. Si, à ce moment, notre Souverain décide en faveur du principe de la révision, les deux Chambres fédérales devront être renouvelées, pour faire place à une Constituante, mais il est fort probable que l'on fera coïncider ce renouvellement avec la fin de la législature en cours (automne 1935), ce qui porterait donc au début de l'année 1936 le commencement de tout travail de révision. En outre, l'élaboration d'un projet, la procédure parlementaire, puis la votation finale sur l'adoption ou le rejet de ce projet, nécessiteront en tout cas bien des années de travail intense.

Le fait d'une *revision totale* ne représente pas, comme on pourrait le croire, une transformation de fond en comble de tous les articles de la Constitution actuelle, mais simplement leur examen, afin de se rendre compte des remaniements à y apporter. Plusieurs demandes de *revision partielle* étant pendantes, celles-ci pourront être traitées soit avant, soit en même temps que la révision totale, si celle-ci a lieu.

D'après les dispositions actuelles, la place de la femme est nulle dans tout ce travail de renouvellement constitutionnel: nulle pour nommer la Constituante, nulle pour faire valoir ses revendications! Il va sans dire que, privées d'un mandat officiel, nous tenterons tous les efforts qui nous sont accessibles pour obtenir le suffrage dans une nouvelle Constitution. Mais les prévisions ne sont guère encourageantes par le temps qui court!

## En Allemagne: Voix de femmes nationales-socialistes

Il n'y a pas beaucoup de femmes qui aient réussi à s'assurer une position importante dans la nouvelle Allemagne; aussi rares sont leurs manifestations, soit comme oratrices, soit comme auteures.

Mme Guida Diehl, qui, avant l'avènement de Hitler, jouait déjà un rôle dans la *Neutrale Bewegung* (mouvement des chrétiens allemands) et qui depuis fut appelée à participer à la direction de ce mouvement protestant-raciste, a publié en 1932 déjà le premier document féministe hitlérien, soit une brochure: *La femme allemande et le National-Socialisme*, dont une seconde édition peu modifiée parut après l'accès au pouvoir de Hitler (mai 1933). Quelques mois plus

tard, Mme Paula Sieber von Groote, rapporteur sur les questions féministes au ministère de l'intérieur du Troisième Reich, l'unique femme à laquelle on ait permis d'accéder à un poste politique faisait paraître sa brochure: *La Question féministe et sa solution par le National-Socialisme*.

Ces deux documents sont des produits typiques du véritable « esprit aryen ». De prime abord, on peut remarquer que le style tout pareil de ces deux femmes est déplorablement gauche et ampoulé; on y voit les efforts de petites bourgeois sans grande culture qui veulent faire preuve d'érudition et qui, par une accumulation de mots ingrats et pompeux, n'arrivent qu'à compliquer et à obscurcir leur pensée et parfois à la rendre ridicule. Il est douteux qu'une seule de ces phrases soit comprise par la « femme toute simple, ignorante, et quand même sage par la profondeur de son cœur » dont parle P. Sieber, et grâce à laquelle, selon l'auteur, dans le temps de la décadence d'après-guerre, le mouvement national-socialiste féministe s'est élevé.

La brochure de G. Diehl contient un chapitre s'occupant de l'histoire du mouvement féministe « nazi ». Il en résulte très nettement que le racisme n'accueillit point au début les femmes à bras ouverts. Jusqu'en 1932, c'est à dire jusqu'à l'époque des élections décisives, le parti n'avait pas reconnu officiellement l'égalité des droits de la femme. Ce n'est que dix ans après la fondation du parti qu'on se résolut à déclarer que: « la femme, égale à l'homme dans l'Etat raciste, a des droits sur la gestion de ses propres intérêts », tandis que dans *Mein Kampf* d'Hitler, dont la publication a précédé ces déclarations, les droits de la femme sont beaucoup plus limités. C'est un fait d'ailleurs bien connu que la pratique, dès le début du Troisième Reich, n'a pas correspondu à la théorie de ces propos électoraux séduisants, concernant l'égalité des droits des deux sexes. On ne s'étonnera donc pas de ce que, dans ces circonstances, et G. Diehl et P. Sieber soient obligées de protester contre les tendances antiféministes du Troisième Reich. G. Diehl par exemple, fait allusion à une « conception orientale » de quel-

ques membres du parti nazi qui refusent à la femme toute activité politique, et rappelle les vieilles coutumes germaniques qui, elles au contraire, tenaient l'avis des femmes en haute estime ». Que l'on ne veuille pas en beaucoup de cas, dit-elle, de la collaboration des femmes c'est le résultat du niveau très bas de la mentalité féminine actuelle, qui correspond d'ailleurs à celui de la mentalité masculine... », opinion peu flatteuse pour l'Allemagne nazi! Cependant Paula Sieber proteste contre « la présomption ridicule » des hommes, leur « refus hostile » et leur « dérision brutale » concernant les questions féminines, et contre les conclusions auxquelles ils aboutissent: « La place des femmes est devant les marmites ! » ou « Trouvez des maris aux femmes ! » Elle proteste contre la tendance à procurer du travail à l'homme en en privant la femme, car, dit-elle, « on verrait ainsi grandir une nouvelle génération de femmes dégénérées par la privation de travail » — un avertissement et une opposition secrète aux tendances de ce même gouvernement qui, depuis l'apparition de cette brochure, n'a fait que suivre la même politique: au printemps 1934, les décrets suivants ont été rendus: limitation du nombre des femmes admises aux études de médecine à 75 par an, limitation du nombre des femmes fréquentant les Universités à 10 % du nombre des étudiants masculins, diminution des femmes professes dans les écoles pour filles dans la proportion 2-3 (c'est-à-dire de 2 femmes sur 3 hommes), interdiction de travail aux femmes mariées à moins que leur mari ne relève lui-même de la caisse du chômage.

(La suite en 2<sup>me</sup> page.)

## Le Grand Conseil vaudois et l'apprentissage ménager

Le Grand Conseil vaudois a discuté dans deux débats, et repoussé par 60 voix contre 58 et 2 abstentions (sur 219 députés), l'appren-

### Deux artistes suisses

Nombreux sont certainement nos lecteurs et lectrices, qui, durant la période des fêtes, ont échangé messages et bons vœux sur les charmantes cartes illustrées éditées cette année par Pro Juventute, et dont les auteurs sont deux femmes peintres. Nous sommes donc heureuses de pouvoir présenter celles-ci par l'image et par la plume.

#### Olga Derendinger-Roux...

...laquelle nous devons les corbeilles et les gerbes de fleurs rutilantes de couleur, qui ont égayé nos yeux en cette maussade fin de décembre, écrit d'Interlaken à *Pro Juventute*:

« J'appartiens à une ancienne famille de peintres dont l'activité artistique remonte jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Je dois beaucoup à mon grand père, le peintre Roux, autant qu'à mon maître, Léon Fajod, en Italie. Mais j'ai surtout beaucoup travaillé, beaucoup cherché par moi-même, traduisant mes propres conceptions, mes propres sensations... »

Pourquoi je me suis spécialisée comme peintre de fleurs? Déjà tout enfant, j'ai eu un amour profond pour les fleurs, dont les formes et les splendeurs de couleurs m'ont toujours fascinée. Mais j'ai aussi repris mes études de portraits, que je compte bien développer. »



Cliché Pro Juventute  
Erna MAISON-KURT

#### Erna Maison-Kurt...

...l'auteur de ces adorables figures d'enfants contemplant des poissons rouges ou penchées sur un tricot, que nous avons toutes envoyées à des jeunes mamans, vit à Genève, et dès son enfance, a dessiné et modelé avec passion. A treize ans, elle remporta déjà un prix à une exposition à Berlin, ce qui lui ouvrit la possibilité d'études en Allemagne, à Genève, à Paris. Un certain temps spécialisé dans le dessin décoratif (figurines de mode, titres de journaux, costumes de théâtre, etc.) elle trouva sa voie dans les dessins, pastels, et aquarelles d'enfants, dont elle exécuta d'innombrables séries pour un éditeur genevois, puis pour l'Angleterre. Et devint mère de deux ravissants petits modèles — qui ressemblent de façon étrange aux créations enfantines que son crayon traçait avant leur naissance! — elle vit actuellement la période la plus heureuse de sa vie, se partageant entre sa tâche maternelle et son œuvre d'artiste,



Cliché Pro Juventute  
Olga DERENDINGER-ROUX